



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 février 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCHE

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel FORQUET
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Claude PICARD
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Fadoua LALOUCHE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	
M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Patrick CHAPUIS	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Hélène ROY
Mme Nelly METGE	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
Mme Myriam BERNARD	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Lucien BRENOT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Michel ROTGER	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.
Mme Claude DARCIAUX	

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Recrutement d'un agent contractuel pour assurer les fonctions de chargé de mission modes doux de déplacement

Pour faire suite au schéma directeur en faveur des cyclistes réalisé en 2005, le Grand Dijon avait pris la décision en mars 2006 de recruter un chargé de mission pour mettre en place une politique de développement du recours au vélo pour les déplacements au sein de l'agglomération dijonnaise. La plupart des actions prévues dans le cadre du schéma directeur cyclable ont été mises en oeuvre.

Pour autant, le projet de réalisation de 2 lignes de tramway à horizon 2013 conduit à repenser la mobilité urbaine dans ses différentes modalités, et notamment en centre ville.

Il donne l'occasion de développer les modes doux et alternatifs de déplacement (covoiturage et autopartage) en cohérence et en complémentarité avec les autres modes de déplacement. Par ailleurs, il est important d'intégrer dans cette réflexion la problématique particulière du piéton dans la ville.

Aussi apparaît-il nécessaire de recruter un chargé de mission, qui aurait pour fonction principale de :

- Proposer et mettre en oeuvre des solutions d'intégration et de développement des modes doux et alternatifs de déplacement qui devront intégrer les problématiques liées à la voirie, à l'aménagement urbain, ou encore au stationnement sur le territoire de l'agglomération,
- Participer à la coordination liée à l'aménagement des voiries communales et communautaires par un partenariat privilégié avec les élus et les responsables techniques des communes,
- Préparer et assurer le suivi des marchés publics liés à ces opérations,
- Assurer le suivi des travaux et veiller au respect des échéances,
- Piloter le projet de mise en place et de développement de l'autopartage,
- Assurer pour le compte des villes membres des prestations de conseil en matière de modes doux et alternatifs de déplacement,
- Mettre en place les actions de promotion de ces modes de déplacement.

Cette mission ne correspond pas à un besoin permanent et nécessite des qualifications et une expérience ne correspondant pas aux traditionnels emplois de la fonction publique.

Une publicité a été faite auprès du centre de gestion, mais aucun candidat statutaire ne s'est fait connaître. Il est donc proposé de recourir, pour cette mission non permanente et nécessitant une expertise particulière, au recrutement d'un agent contractuel.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter du 13 mars 2009 en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, afin d'assurer les fonctions de chargé de mission modes doux et alternatifs de déplacement ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi en référence à la grille des ingénieurs en chef de classe exceptionnelle et de rendre l'agent éligible à la prime de service et de rendement et à l'indemnité spécifique de service, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 FEV. 2009



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Pierre PRIBETICH

Publié le 20 FEV. 2009
Déposé en Préfecture le